

Objectifs

- Savoir rédiger un écrit pertinent à l'adresse de juristes et magistrats chargés de protection de l'enfance.
- Savoir identifier les personnes soumises au secret professionnel
- Savoir se positionner faces aux obligations de secret professionnel et aux obligations de dénoncer des faits de maltraitance.
- Maîtriser la notion de secret partagé.
- Distinguer secret professionnel, obligation de discrétion et respect de la vie privée.
- Maîtriser les circuits de l'information préoccupante.

Intervenant

Docteur en droit

Intervenants

Consultant Psychanalyste et Consultant Juriste

Public concerné

Tout public

Durée

Sur mesure

Coût net de taxes

1 163 € net de taxe/ jour
+ frais de déplacement

Organisme non assujetti à la TVA

Programme

- Définition du secret professionnel
- Quels professionnels y sont soumis ?
- Secret professionnel et obligation de dénoncer.
- Comment se positionner face à des faits de maltraitance
- Obligation de dénoncer et respect de la vie privée des familles
- La notion de secret partagé : que révéler ? Quand ? Comment ? À qui ?
- Les enjeux de l'écrit en protection de l'enfance
- Attentes de juristes et des magistrats en matière d'écrits
- Construire un plan efficace, dégager les éléments pertinents. Choisir les formules et termes appropriés.
- Information préoccupante. Définition et circuits

PROGRAMME SUR MESURE

ELABORE EN FONCTION DE VOS ATTENTES ET BESOINS

[Nous contacter](#)

[Demander un devis](#)

Spécialiste des secteurs sanitaire et social, et médico-social depuis 1986

EURINFAC - 89 quai Paul Bert - 37100 Tours
www.eurinfac.com

Votre contact : Isabelle DEUSCHER formation-continue@eurinfac.fr ou 02 47 05 71 24

Siret 334 959 012 00041 – APE 8559 A